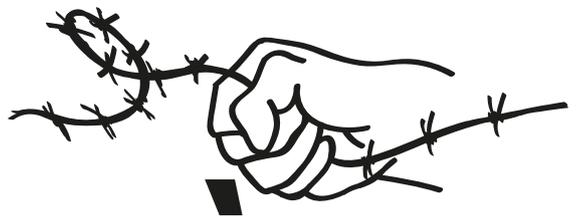


OUVRONS



FRONTIÈRES

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION DES ASTI | OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2020 | N° 105

À la Une

ACTE 4 DES SANS-PAPIERS: ÉGALITÉ, LIBERTÉ PAPIERS!

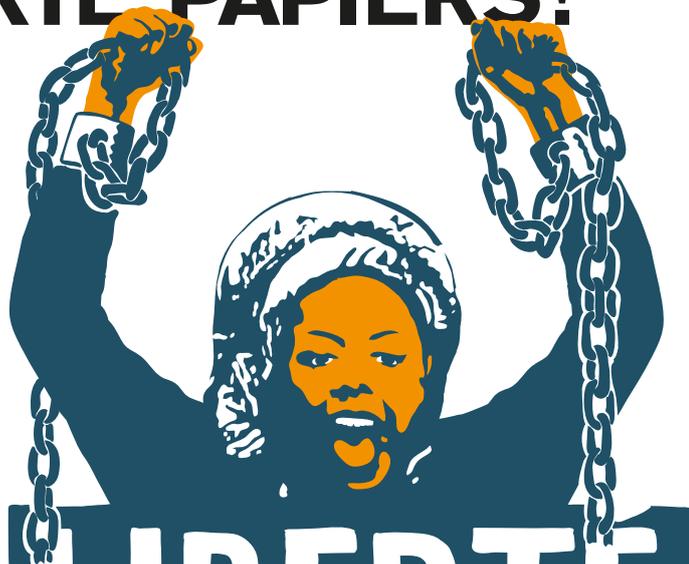
Malgré les centaines de kilomètres parcourus par les sans-papiers lors de l'Acte 3, la Marche nationale des sans-papiers du 19 septembre au 17 octobre, les milliers de villes et villages traversés, les centaines de réseaux mobilisés, les multiples rencontres et les dizaines de milliers de participantEs à la manifestation du 17 octobre à Paris... rien. Emmanuel Macron n'a pas eu un mot pour les sans-papiers.

Macron et ce pouvoir méprisent les habitantEs de ce pays, avec ou sans papiers.

Ils parlent de liberté. Mais après avoir refusé la liberté de circuler aux migrantEs ils la limitent de plus en plus régulièrement pour toute la population.

Le gouvernement prétend défendre la liberté d'expression mais a interdit à la Marche nationale des sans-papiers de défiler vers l'Élysée le 17 octobre.

Par ailleurs, ils ne respectent pas le droit d'asile, alors même que l'État français est en partie responsable de guerres et



LIBERTÉ
ÉGALITÉ
PAPIERS

OUVRONS  FRONTIÈRES Bulletin bimestriel d'information des ASTI

ÉDITÉ PAR LA *Fasti*

58, rue des Amandiers 75020 Paris

Tél. : 01 58 53 58 53 / Mail : coordination@fasti.org

Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/FASTI>

Une information à communiquer, un appel à manifestation à relayer ? Ce bulletin d'information est le vôtre. Envoyer un courriel à coordination@fasti.org.

Pour suivre l'activité de la Fasti en direct, inscrivez-vous sur la liste d'information en envoyant un mail à coordination@fasti.org.

Coordination rédaction : Fasti

Conception et mise en page : Ambre Bragard

de partenariats économiques honteux qui provoquent l'exil.

Ils parlent d'égalité mais la refusent aux sans-papiers et les inégalités explosent dans toute la société.

Ils disent agir pour la santé mais n'ont en tête que la défense des profits des plus riches. C'est ce qu'ils appellent l'économie mais ils refusent de donner les moyens nécessaires à l'hôpital ou à l'école, mettent des migrantEs à la rue, continuent d'expulser des pauvres de leur logement, font exploser le chômage, laissent des sans-papiers sans protection en

première ligne et remplissent les centres de rétention.

Le pouvoir fait partie du problème des crises de ce pays et les amplifie, semant la misère, le désespoir, le racisme et la haine là où il faut plus de solidarité, de liberté et d'égalité.

Lors de la Marche nationale des sans-papiers nous avons montré que nous étions la solution.

Le 17 octobre malgré le couvre-feu, malgré l'horreur de l'assassinat d'un professeur la

veille, malgré le black-out médiatique sur notre mouvement et malgré l'interdiction de manifester dans tout l'Ouest parisien nous étions des dizaines de milliers, ensemble, avec et sans papiers, venus de tout le pays pour la liberté et l'égalité des droits, pour la régularisation de tou-te-s les sans-papiers, uni-e-s contre le racisme, la xénophobie et l'islamophobie.

Alors nous appelons à renforcer encore ce mouvement avec l'Acte 4.

De nouveaux collectifs de sans-papiers se sont construits. Il faut les développer et en faire naître dans chaque ville, chaque quartier, chaque foyer et centre d'hébergement. Des collectifs de solidarité existent et se sont mobilisés sur tout le territoire. Sans eux la Marche aurait été impossible. Là où ils n'existent pas encore il faut les construire. Là où ils existent il faut les développer et multiplier les actions. Syndicalistes et syndicats se sont mobilisés auprès des sans-papiers. Nous appelons les sans-papiers qui travaillent à rejoindre un syndicat et les syndicats à porter haut la lutte pour la régularisation des sans-papiers. Ce n'est pas l'immigration qui crée un dumping social, ce sont les inégalités et la précarisation de toute la main-d'œuvre.

Nous appelons à participer aux actions qui seront organisées par les sections syndicales et syndicats comme la Journée nationale de lutte contre la précarité et le chômage du samedi 5 décembre et pour lutter contre les attaques dans les entreprises et les différents secteurs, notamment la santé et l'enseignement.

Nous appelons à préparer les conditions d'une journée de grève interprofessionnelle pour l'égalité et la régularisation des sans-papiers.

Nous appelons à participer aux luttes contre les centres de rétention, pour un logement décent pour tous et toutes et contre les expulsions.

Nous appelons à faire converger tous ces efforts par des manifestations dans toutes les villes et les villages, surtout le territoire le vendredi 18 décembre, Journée internationale des migrant-e-s, pour la régularisation de tou-te-s les sans-papiers, la fermeture des centres de rétention, le logement pour tou-te-s.

Nous appelons à faire triompher la liberté, l'égalité et la solidarité. 🐾

Projet de loi « Séparatisme »

NE LES LAISSONS PAS NOUS DIVISER!

Nous ne pouvons pas dire que le projet de loi qui a été présenté aujourd'hui nous ait déçu-e-s à la Fasti. En effet nous nous attendions à cet enchaînement d'articles qui enrobés d'hypocrisie dessinent une politique sécuritaire et qui servent à rythmer une campagne présidentielle ayant dans le viseur les personnes musulmanes ou perçues comme telles, tout comme l'esprit de la loi de 1905.

Lue l'on ne s'y trompe pas, si certains mots ne sont pas écrits dans le projet de loi, ils sont bel et bien prononcés dans les discours des représentants politiques. Qu'il s'agisse des lieux de cultes ou des écoles, c'est bien la religion musulmane qui est visée!

Quels besoins de renforcer encore plus la stigmatisation d'une partie de la population?

Quel besoin de faire signer un contrat d'engagement aux associations quand, comme le rappelle le Haut conseil à la vie associative «...toute demande de subvention se fait par l'intermédiaire d'un document cerfa 12156-05 dans lequel la personne responsable légal de l'association déclare que "l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte".» Et que dans «... le préambule de la charte définit celle-ci comme un "acte solennel fondé sur les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité"»?

Une telle démarche de la part de la région Île-de-France qui sert de modèle, a déjà contribué à supprimer les moyens de fonctionner de nombreuses associations dont la Fasti dès lors qu'elles ne marchent pas dans les pas du pouvoir en place.

Quel besoin d'un article sur la haine en ligne quand, l'incitation à la haine est punie notamment la loi du 29 juillet 1881 et par le Code pénal?

Il est évident que c'est une stratégie de répression politique qui tend à transformer des paroles, des actes militants, des prises

de position qui ne sont pas dans les pas du gouvernement, en infraction. C'est faire des « ennemis de l'intérieur » de toutes celles et de tous ceux qui osent opposer une critique. Et déqualifier, délégitimer, dépolitiser toute contestation, opposition car elle ne serait que le fait de « délinquants ». Et dans le même temps faire des étranger-ère-s, migrant-e-s et sans-papiers, « ennemis de l'extérieur », une menace potentielle pour la République. C'est à cet effet qu'on ressort la vieille antienne de la polygamie, ou encore de l'accueil des jeunes isolé-es par les services préfectoraux plutôt que par la protection de l'enfance.

Ce projet de loi, porté en même temps que la loi « sécurité globale », ce projet dessine clairement que les nouveaux principes de la république sont répression, stigmatisation, discrimination, censure.

Il concrétise les restrictions de l'État de droit que nous voyons à l'œuvre dans les quartiers populaires depuis des décennies, la guerre aux migrant-e-s, le racisme systémique, l'islamophobie d'État

Emmanuel Macron a parlé avec une insolence certaine des 5 piliers de sa loi. Nous refusons la conversion forcée au 5 piliers du président Macron et serons de toutes les mobilisations contre les lois sécuritaires et les dérives vers un État policier. Les séparatistes sont celles et ceux qui font ces lois!

Nous serons le 12 décembre à Chatelet et invitons chacun et chacune à la manifestation du 18 décembre à 18h à Paris et dans toutes les villes en France pour la régularisation des sans-papiers, la fermeture des centres de rétention et un logement pour toutes et tous. 🐾

Appel des femmes de la Marche

LA HONTE DOIT CHANGER DE CAMP!

Survivantes de l'exil à la merci des violences que le parcours nous fait subir, nous sommes debout!

Une femme violentée, administrativement mise à genoux est une femme affaiblie pour mieux l'abattre. Nous appelons à la sororité! Nous t'appelons, sœur, à nous rejoindre dans notre combat pour la dignité!

Ici en France à la merci des hébergements contre du service sexuel, des violeurs, des profiteurs de notre vulnérabilité administrative, du silence imposé par la situation « d'illégalité ».

Nous femmes demandeuses de papiers, dénonçons la violence institutionnelle qui construit notre misère et nous enferme dans la loi du silence et de la honte intériorisée. La Honte doit changer de camp!

Nous, les combattantes, venues des différents pays nous avons participé aux manifestations du 30 mai, du 20 juin et marché depuis plusieurs villes pour

Nous les femmes du monde entier, subissons les agressions patriarcales et sexistes sur quasi tous les continents et dans toutes les sociétés. Celles d'entre nous qui parcourons ce monde sans le droit de le faire, à cause du préjudice de notre naissance, du lieu, de notre genre ou de notre sexe, sommes parties pour un « monde meilleur » au risque de nos vies!



GASPROM ASTI DE NANTES

arriver à Paris à la grande manifestation du 17 octobre, nous appelons toutes les femmes en exil en France à sortir de cette invisibilité, de ce silence, et nous, féministes, portons les revendications:

- Pour une régularisation de tous et toutes sans conditions qui nous sortira nous et nos sœurs des violences construites par un État patriarcal qui se donne le droit d'écraser;
- Pour la fermeture des prisons administratives, les CRA, qui menacent, font peur et nous obligent au silence;
- Et nous réclamons pour tou-te-s un endroit digne pour vivre, des logements pour tou-te-s!

Nous sommes là parmi les femmes violentées, toutes, soyons unies! Femme que l'on isole, que l'on maltraite, que la peur et la honte muselle: **debout, en route pour l'Acte 4 de la Marche des solidarités le 18 décembre!** ♡

Du côté des Asti

Amatrami « JE CRIE POUR ME DÉFENDRE/ À MOI LES ÉTRANGERS/ LA VIE EST BONNE À PRENDRE/ET BELLE À PARTAGER »

C'est le refrain de *Amis, dessous la cendre* que la chorale révolutionnaire « Les mauvais jours finiront » a entonné ce vendredi à 15h en bas des marches du monument à la Victoire de Verdun, pour attirer l'attention des passants en cette journée internationale d'action, acte 4 du mouvement « Liberté, égalité, papiers! ».

Il y avait une petite cinquantaine de personnes rassemblées à Verdun par l'Association meusienne d'accompagnement des trajets de vie des migrants (AMATraMi); les concerts de casseroles n'ont pas empêché l'association de prendre la parole et de

rappeler ce qu'est le CESEDA: un ensemble de lois ne visant qu'à trier, contrôler, enfermer, relâcher pour enfermer à nouveau, retenir, reconduire à la frontière.....des migrants considérés (s'ils ne sont pas sportifs ou scientifiques de haut niveau) comme des indésirables, et à qui on refuse les droits élémentaires: avoir un toit, le droit à l'asile, le droit à l'emploi, le droit de se penser au futur.

C'est pourquoi l'AMATraMi réclame l'abolition du CESEDA et le faisait savoir haut et fort malgré la panne de micro!

Un cercle de silence géré par les associations locales qui elles aussi viennent en aide aux migrants a suivi. ♡



AMATRAMI

Du côté des Asti

Asti d'Asnières

La rentrée n'a pas été de tout repos pour l'Asti qui s'est investie dans plusieurs mobilisations dont la Marche des solidarités le 17 octobre et la Marche des libertés le 28 novembre et des actions collectives comme la campagne Bouge ta préfecture 92 au sein du Collectif d'Accueil des personnes étrangères du 92. L'Asti est également présente sur des permanences d'accueil pour la prise de rendez-vous des demandes d'AES et des permanences hébergées dans les locaux du Secours catholique des Hauts-de-Seine à Asnières-sur-Seine. 🐾



Asti de Caen EN NORMANDIE: LE SERMENT DU JUS DE POMME!

Depuis septembre 2018, dans un quartier populaire de Caen, l'Asti est partenaire d'un restaurant associatif, « Sauvages sur un plateau ». Tous les mardis de 10h à midi (hors confinement bien sûr) un atelier d'activités (jeux de société, couture, bricolage, chansons...) et de conversation réunit étrangers, bénévoles du restaurant et membres de l'Asti.

Cet automne il y avait le projet que bénévoles et migrants ramassent ensemble des pommes pour en faire du jus pour Noël. Le confinement en a décidé autrement mais le jus de pomme

nouveau est quand même arrivé. L'Asti le met en vente auprès de ses adhérents et les bénéficiaires financeront les ateliers de 2021... elle en fait le serment! 🐾



Asti de Nantes LE GASPROM CONTINUE DE SE MOBILISER PENDANT LA CRISE SANITAIRE!

Le Gasprom a essayé de poursuivre au mieux ses activités pendant cette période : collecte de dons en association avec les Brigades de solidarités populaires de Nantes, permanence téléphonique d'urgence, soutien scolaire, mise en place d'un site internet (gasprom.org). Les militant·e-s, bénévoles et soutiens ont permis de lancer une belle dynamique et de multiples initiatives!

Dès la fin du 1^{er} confinement, le Gasprom a rappelé son soutien aux premières lignes durement éprouvées par la crise (sans-papiers, précaires, personnels hospitaliers..)

Déconfinons les luttes !

Le déconfinement a permis une reprise générale des mobilisations!

En mai dernier, la médiatisation de l'assassinat de George Floyd par la police aux États-Unis a déclenché une indignation

La crise sanitaire a plongé de nombreuses personnes dans une grande précarité, avec un confinement à deux vitesses qui a accentué les inégalités sociales, entre celles et ceux en télétravail, confiné·e·s chez eux, et les premières lignes dont les sans-papiers font largement parti·e·s. Le second confinement en cours ne fait que perpétuer cet état de fait et aucune mesure sociale et solidaire ne pointe à l'horizon.



mondiale contre le racisme et les violences d'État. Le Gasprom a répondu présent à

Nantes pour dénoncer la situation française qui n'a guère à envier aux États-Unis!

Le Gasprom fait peur! La police pointe plusieurs fois le bout de son nez devant nos locaux avant les manifs, pourtant à la surprise générale, ce seront de belles mobilisations sans harcèlement policier.

Finalement, l'été sera riche en mobilisations, le Gasprom fait sa rentrée sociale et retourne en manifestations. Les militant·e·s y réaffirment leurs valeurs politiques et portent les mots d'ordres de l'association.

Plus que jamais, luttons contre un État patriarcal, capitaliste et raciste! 🐾

Agenda !

Janvier

12

MARDI 12 JANVIER DE 18H À 20H: RÉUNION DE LA COMMISSION FEMMES.

Nous vous proposons d'échanger autour des points suivants :

- 👉 Sur quoi avons nous envie de travailler en 2021 ?
- 👉 Quelles suites donner à la brochure sur les discriminations à l'encontre des femmes portant le foulard ?
- 👉 Point sur les mobilisations actuelles des femmes (liées à la situation sanitaire, lors de la Marche des sans-papiers, autres).
- 👉 Partages d'infos (mobilisation à Vintimille, et ce que vous avez envie de partager!).

Janvier

14

JEUDI 14 JANVIER À 18H: DEUXIÈME TEMPS DU CYCLE LOGEMENT AVEC LA PARTICIPATION D'EMMAÛS.

L'intervenante évoquera avec nous l'agrément DACAS (organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires). Travailler sur cet agrément, à l'échelle locale d'une Asti ou nationale, permet d'envisager des pistes de régularisation pour les personnes accompagnées.

Janvier

23
24

WEEK-END DE COMMISSIONS.

Samedi : La journée publique « Abrogeons le CESEDA, concrétisons la liberté de circulation et d'installation » aura lieu de 10 h 30 (accueil dès 9 h 30) à 16 h 30 dans les locaux de la Fasti (pour les militantes des Asti) et en visioconférence (pour le grand public).

Cette journée, organisée par le groupe de travail sur la campagne CESEDA, donnera lieu à deux tables rondes : l'une sur les logiques du CESEDA qui rendent son abrogation nécessaire (sa logique répressive et utilitariste, ses logiques raciste, colonialiste et

sexiste, etc.) et l'autre sur les luttes pour la concrétisation de la liberté de circulation et d'installation. Parmi les intervenantes : Karine Parrot, membre du Gisti et professeure de droit, Cybèle David, membre de Solidaires, nous attendons d'autres réponses.

Dimanche : journée de « temps commun » entre les militantes des Asti, de 9 h à 13 h, dans les locaux de la Fasti.

Janvier

30
31

WEEK-END FORMATION « S'OUTILLER POUR FAVORISER ET RENFORCER LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS NOS ACTIONS ».

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à pousser les portes de nos Asti, à participer aux ateliers de français et aux multiples actions que nous mettons en place : groupes de paroles, actions liées à la parenté, sorties culturelles... Ce constat, fait lors des différentes rencontres organisées par la commission Femmes, a fait émerger l'envie et le besoin de réfléchir collectivement à la place que nous donnons aux femmes dans nos actions, à la manière dont nous prenons en compte dans nos actions les envies, besoins et les réalités des femmes qui y participent.

Vous animez des ateliers de français, des groupes de discussion, des actions autour de la parentalité ou autres ?

Vous souhaitez découvrir et tester des outils et techniques permettant de favoriser la participation et la parole des femmes dans nos actions ?

Cette rencontre est ouverte à toutes !

SAVE THE DATE!

- 👉 Les dates des commissions 2021 : 27 et 28 mars, 12 et 13 juin, 25 et 26 septembre.
- 👉 Les dates de notre prochain congrès : 11 au 14 novembre 2021.

JOURNÉE PUBLIQUE

**“ABROGEONS
LE CESEDA:
CONCRÉTISONS LA LIBERTÉ DE
CIRCULATION ET D'INSTALLATION”**

**SAMEDI 23 JANVIER 2021
DE 10H30 À 16H30 EN VISIOCONFÉRENCE**

Alors que la liberté de circulation et d'installation des personnes apparaît comme une nécessité de plus en plus partagée au sein des luttes pour les droits des personnes étrangères, comment continuer à la faire vivre, lui donner de l'ampleur et concrétiser cette revendication ?

NOUS vous invitons à réfléchir avec nous au Code des personnes étrangères (CESEDA) comme premier obstacle à cette liberté de circulation et d'installation, à analyser ses logiques utilitaristes, répressives, racistes et sexistes qui le rendent incompatibles avec une société d'égalité des droits.

À travers la campagne de la Fasti pour l'abrogation du CESEDA, mais aussi à travers les luttes collectives pour la régularisation des personnes sans-papiers et pour la fermeture des centres de rétention administrative, cette journée sera aussi l'occasion de penser et porter collectivement nos utopies.

PROGRAMME

10H30-12H30 / TABLE RONDE 1 : DE LA NÉCESSITÉ D'ABROGER LE CESEDA

- La logique répressive au cœur du CESEDA
- Le CESEDA, au service de l'exploitation des personnes étrangères
- Des origines aux implications coloniales, racistes et sexistes du CESEDA
- Loi d'exception, loi de déshumanisation

Avec la participation de Karine Parrot (Gisti), Cybèle David (Solidaires) et Vanessa Fourrez (Fasti)

14H30-16H30 / TABLE RONDE 2 : CONCRÉTISONS LA LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION

- La régularisation des personnes sans-papiers : une condition nécessaire à la liberté d'installation
- En finir avec la criminalisation des personnes étrangères : À bas les CRA !
- La liberté de circulation et d'installation : l'émergence et l'avenir d'un mot d'ordre
- Dépasser le cadre de l'État-nation pour concrétiser nos luttes

Avec la participation de Denis Godard (Marche des Solidarités), À bas les CRA, Violaine Carrère (Gisti), Fernanda Marrucelli (Fasti) et Saïd Bouamama (FUIOP).

POUR VOUS INSCRIRE : <https://framaforms.org/inscription-journee-publique-abrogeons-le-ceseda-concretisons-la-liberte-de-circulation-et>

CONTACT : coordination@fasti.org

fasti FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ AVEC TOU-TE-S LES IMMIGRÉ-E-S

Les nouvelles du mouvement

LA FASTI LANCE UN CYCLE DE RÉFLEXION AUTOUR DE LA PROBLÉMATIQUE DU LOGEMENT

Parce que nous sommes sans cesse confronté-e-s à l'absence, au mal-logement et à l'errance des personnes dont nous sommes solidaires et que nous n'avons bien souvent que très peu de solutions pour y faire face la Fasti lance un cycle de réflexion autour de cette thématique afin de mutualiser les différentes expériences de notre mouvement mais aussi de nos partenaires.

Il a débuté le 10 novembre par un partage d'expérience de l'Asti de Chalon. Il devrait se prolonger par des sessions faisant intervenir des membres du DAL, d'Emmaüs et de la Fédération d'entraide protestante.

Cette démarche est partie d'un constat que nous effectuons toutes et tous dans nos activités d'accueil et d'accompagnement : les solutions d'hébergement sont insuffisantes et les possibilités de logement inaccessibles.

L'intervention de Stéphane de l'Asti de Chalon portait sur l'action menée sur le département de Saône-et-Loire. L'Asti héberge actuellement 150 personnes sur 43 logements différents. La session du 10 novembre a réuni 9 Asti et s'est articulée

autour de l'hébergement en cas d'urgence, l'accession à un logement stable et l'accompagnement vers l'autonomie.

Les sessions à venir aborderont des aspects complémentaires de cette problématique. La gestion d'un organisme d'accueil communautaire d'activité solidaire sera abordée avec Emmaüs. Cette voie vers la régularisation des personnes peut concerner les associations qui accompagnent en matière de logement et de travail. La session animée par le comité Droit au logement nous permettra d'en savoir plus sur les démarches à accomplir pour faire valoir les droits des personnes. Le cycle pourra se prolonger par une participation aux journées organisées par la Fédération d'entraide protestante autour de l'hébergement solidaire. 🐾

DROIT À UN RENDEZ-VOUS POUR TOUTES ET TOUS EN PRÉFECTURE!



La Fasti avec d'autres associations, collectifs et avocat-e-s a appelé à un rassemblement pour un dépôt collectif de référés mesures utiles a été organisé le 10 décembre pour imposer la délivrance de rendez-vous aux personnes qui le demandent.

Suite à cette mobilisation, des résultats positifs ont été obtenus et plusieurs tribunaux administratifs ont enjoint aux préfetures de donner un rendez-vous dans un délai de 15 jours assortis d'une condamnation pécuniaire de la préfecture. 🐾

EN LUTTE CONTRE L'ENFERMEMENT ARBITRAIRE

Les juges des référés des tribunaux administratifs de Nice (30/11) et Marseille (10/12) ont reconnu l'illégalité de pratiques préfectorales à la frontière franco-italienne. L'administration détenait de manière arbitraire, à Menton et Montgenèvre, des personnes étrangères qui souhaitaient exercer leur droit d'asile. Les locaux en question de la PAF servaient à enfermer des personnes, sans que des associations habilitées comme l'Anafé et Médecins du Monde, puissent y entrer. En principe, dans les lieux d'enfermement administratif, les personnes ont droit à une assistance juridique et

médicale. L'administration tentait de justifier cette obstruction en prétendant qu'il s'agissait seulement de lieux de « mise à l'abri ». Or, les personnes



ALGECOS MENTON PONT-SAINT-LOUIS DE NUIT, FÉVRIER 2018.

y étaient bel et bien enfermées pour plusieurs heures, voire une nuit, sans accès à leurs droits et certains effets personnels.

Appel à volontaires : qu'il s'agisse de se mobiliser pour s'opposer à la construction de nouveaux lieux d'enfermement administratif (boycott, blacklist des entreprises impliquées par exemple) ou s'organiser pour visiter et soutenir les personnes retenues, voire même plus juridiquement « enquêter » sur les possibilités de porter plainte en CRA après des violences policières ou les suites données aux plaintes, la commission accès aux droits lance un projet sur l'année 2021. 🐾

Droit à l'autodétermination PLUS QUE JAMAIS : SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE SAHRAOUI !

L'accord de cessez-le-feu conclu en 1991 entre le Maroc et le Front Polisario a de nouveau été rompu le 13 novembre dernier par l'armée marocaine.

Celle-ci a décidé de réprimer violemment une mobilisation de civil·e·s sahraoui·e·s qui protestaient pacifiquement pour stopper le pillage des ressources naturelles sahraouies et refermer la brèche précédemment ouverte à Guerguerat, au sud-ouest du Sahara occidental. Alors que le Front Polisario a réagi par la reprise des armes et que la population sahraouie lui manifeste son soutien, la répression marocaine s'étend désormais

aux territoires occupés avec des exactions commises sur des manifestant·e·s et des incursions dans les maisons des militant·e·s.

Dénoncée par le Front Polisario, cette nouvelle rupture du cessez-le-feu met l'ONU face à son échec patent : celui d'organiser un référendum d'autodétermination, contrepartie du même accord de cessez-le-feu qui mettait fin à 16 années de guerre. Cela fait donc bientôt 30 ans que ce référendum aurait dû avoir lieu, mais que le Maroc – soutenu par d'autres États – s'y oppose. Du côté de la France qui tient à préserver coûte que coûte ses intérêts géopolitiques, financiers et commerciaux avec le Maroc, cela se manifeste par le rôle fortement limité qu'elle associe de longue date à la MINURSO (Mission

de l'ONU au Sahara occidental) et par son soutien politique au plan d'« autonomie » toute relative défendu par le Maroc.

Le 10 décembre dernier, Trump « reconnaissait » dans un tweet la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental en échange de la normalisation des relations entre le Maroc et Israël. C'est ainsi qu'il manifestait d'une pierre deux coups son plus grand mépris à l'égard de deux peuples colonisés, opprimés et spoliés : les sahraoui·e·s et les palestiniens·ne·s. Face à cela, le mouvement des Asti continuera de lutter contre l'ordre de domination coloniale qui régit encore les relations nord/suds et manifester sa solidarité avec les luttes des peuples pour leur autodétermination. 🐾

La Commission Nord/Suds

Campagne LE CESEDA RENFORCE LES INÉGALITÉS LIÉES AU GENRE

Au-delà de la logique raciste du CESEDA qui impacte l'ensemble des personnes étrangères, ce Code participe également à produire et à reproduire des inégalités de genre. Ainsi les femmes subissent une double discrimination : en tant qu'étrangères elles sont soumises à des lois d'exception et en tant que femmes elles font les frais d'un code qui s'est construit sur une perception sexiste des migrations dans laquelle les mobilités féminines sont perçues comme familiales et les femmes comme des rejoignantes («épouses de», «mères de», «filles de»).

Aveugle aux rapports sociaux de genre qui traversent la société et aux inégalités structurelles qui impactent la vie des femmes (inégalité de salaires, féminisation de certains secteurs d'activité, inégal répartition du travail domestique, violences sexistes) le CESEDA a des impacts spécifiques pour les femmes étrangères.

Des conditions/exigences qui pénalisent encore plus les femmes

Par exemple, l'accès à la régularisation par le travail est beaucoup plus compliqué pour les femmes car les conditions exigées pour en

bénéficier les pénalisent. Il faut avoir un temps plein, gagner au moins l'équivalent du SMIC. Or, on sait que les femmes sont de manière générale sur-représentées dans les emplois précaires (CDD, temps partiels imposés), qu'il existe une ethnicisation de certains secteurs du marché du travail, notamment le secteur du soin et des services à la personne qui emploie en grande partie des femmes étrangères, ce qui est souvent synonyme de multiples employeur·euse·s. Or l'une des conditions de régularisation par le travail consiste pour l'employeur·euse à payer une taxe, ce qui se révèle être un obstacle de plus lorsqu'il s'agit de particulier·e·s.

Selon la même logique, les femmes ont plus difficilement accès à la procédure de regroupement familial qui est conditionnée à des ressources équivalentes au SMIC et à des conditions de logement (en termes de superficie et d'équipements). Ces conditions sont également exigées pour l'accès à la carte de résident de 10 ans.

Un code qui contraint les femmes à se conformer à un modèle familial traditionnel

Alors qu'aujourd'hui les modèles familiaux sont très diversifiés, que les migrations féminines sont devenues beaucoup plus

complexes et s'autonomisent, le CESEDA continue d'imposer aux femmes de se conformer à une certaine normativité de la famille et les place dans des situations de dépendance. Par exemple, pour les femmes dont le titre de séjour est lié à un conjoint, cela implique de vivre ensemble car il faudra prouver à chaque renouvellement de titre de séjour la vie commune (être mariée ne suffit pas), et de ne pas se séparer dans les quatre premières années sous peine de perdre son titre de séjour. Pour les mères d'enfants français, avoir un enfant hors mariage, être séparée du père, ou être dans une situation de non contribution du père à l'entretien de l'enfant entraîne la suspicion des préfectures et maintenant des services d'état civil qui bloquent leur demande. Alors qu'une grande partie des couples se sépare dans les trois premières années, que les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses (des femmes majoritairement), que bon nombre de pères ne payent pas de pension alimentaire, tout cela pour les femmes étrangères est synonyme de refus ou de rupture de droit au séjour « justifiée » par l'idée qu'elles seraient des « fraudeuses » : elles se marient, font des enfants pour les papiers. Il y a clairement une intrusion de l'État dans leur vie privée. Bien évidemment en tant que femme, sortir des normes et des rôles traditionnellement assignés aux femmes entraîne aujourd'hui encore des jugements, des discriminations mais dans la situation des femmes étrangères c'est l'accès même à des droits fondamentaux qui leur est refusé (droit au séjour, droits sociaux).

Un code qui renforce et instrumentalise les violences de genre

L'existence du CESEDA, en tant qu'il organise la précarité administrative, économique et sociale des personnes étrangères, participe à renforcer les systèmes d'oppressions présents dans la société en permettant par exemple l'exploitation des personnes sans papiers ou avec un titre de séjour précaire, en plaçant les femmes étrangères dans des situations de dépendance au conjoint (chantage aux papiers, possibilité d'être dénoncée à la préfecture pour « mariage gris »), ou encore à l'employeur·euse. Le CESEDA fait peser sur les femmes un risque accru de violences que ce soit dans la rue, dans le monde du travail ou au sein de leur couple.

Alors que l'on constate dans les discours une sur-visibilisation de certaines violences

LE CESEDA RENFORCE
LES INÉGALITÉS DE GENRE,
DE RACE ET DE CLASSE

**ABROGATION DU CODE
DES PERSONNES ÉTRANGÈRES !**

fasti FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ AVEC TOU-TE-S LES IMMIGRÉ·E·S

faites aux femmes, celles qui seraient le fait de « communautés jugées plus sexistes », celles qui seraient le fait de passeurs ou de réseaux ; on se rend compte dans les faits que ces discours et dispositions du CESEDA qui en découlent n'ont pas pour objectif premier de protéger les femmes. En effet, dans la loi, les quelques dispositions concernant les personnes victimes de violences restent très restrictives. Seules quelques « catégories » de personnes peuvent bénéficier d'un titre de séjour ou du renouvellement de leur titre de séjour au motif de violences : les femmes victimes de violences conjugales ou familiales à condition qu'elles soient conjointes de français ou conjointes d'étrangers entrées dans le cadre du regroupement familial, et à condition que la préfecture reconnaissent

les violences, les bénéficiaires d'une ordonnance de protection (mesure qui a des conditions d'obtention précises car elle vise à protéger les personnes en situation de danger grave et immédiat), les victimes de traites des êtres humains ou les personnes victimes de proxénétisme à condition qu'elles s'engagent dans un parcours de sortie de la prostitution (pour lesquels il y a peu de moyens) ou qu'elles portent plainte. Dans la réalité, la protection accordée aux personnes reste différenciée en fonction de leur utilité dans une procédure judiciaire, de leur statut administratif, de leur nationalité (les ressortissantes algériennes sont exclues des dispositions concernant les victimes de violences car leur droit au séjour est régi par l'accord franco-algérien). 🐾